

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL,
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISE**

SECRETARIAT GENERAL

**AGENCE DE FINANCEMENT ET DE
PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES (AFP-PME)**

DIRECTION GENERALE

**DIRECTION DE L'APPUI CONSEILS ET DU RENFORCEMENT
DES CAPACITES DES ENTREPRISES**

BURKINA FASO
Unité-Progress-justice



CONCOURS « HACKHATHON DU PAIN »

1ère Edition

REGLEMENT DU CONCOURS

CONTENU DU REGLEMENT

ARTICLE 1. PRESENTATION DU HACKATHON	3
1.1. Organisateur	3
1.2. Objet du HACKATHON	3
1.3. Périmètre du HACKATHON	3
1.4. Définitions de concepts	3
ARTICLE 2. MODALITES DE PARTICIPATION	3
2.1. Durée de l'appel à candidatures	3
2.2. Constitution du dossier de candidature	3
2.3. Dépôt du dossier de candidature	4
ARTICLE 3. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION.....	4
3.1. Critères d'éligibilité	4
3.2. Critères d'évaluation	4
ARTICLE 4. RECOMPENSES	5
ARTICLE 5. ENGAGEMENTS	5
5.1. Engagement des candidats	5
5.2. Engagement des Candidats	6
5.3. Engagement des membres du jury	6
ARTICLE 6- ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR	7
ARTICLE 7- LOI APPLICABLE/REGLEMENT DE DIFFERENDS.....	7
ARTICLE 8- CONFIDENTIALITE/PROPRIETE INTELLECTUELLE	7
ARTICLE 9- DROIT DE COMMUNICATION ET DROIT A L'IMAGE	8
ARTICLE 10- RESPONSABILITE.....	8

ARTICLE 1. PRESENTATION DU HACKATHON

1.1. Organisateur

La première édition du **HACKATHON du PAIN** est organisée par l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME) en collaboration avec ses partenaires.

1.2. Objet du HACKATHON

L'Initiative du **HACKATHON** est une compétition nationale qui vise à offrir des opportunités aux candidats de concevoir des solutions innovantes, pratiques et fiables pour une utilisation des matières premières locales dans la production du pain. L'initiative vise aussi à récompenser et accompagner les lauréats.

1.3. Périmètre du HACKATHON

Le présent Concours est ouvert à toute personne individuelle ou en équipe au maximum trois (03) candidats dont un répondant clairement identifié, âgé de 18 à 60 ans pour les femmes et de 18 à 35 ans pour les jeunes hommes. de toute nationalité, résident au Burkina Faso et intéressée par la fabrication du pain à partir des matières premières locales.

1.4. Définitions de concepts

Le terme « pain local » est un type de pain fabriqué à partir de farine et d'autres ingrédients locaux issue de la région où il est produit. Les ingrédients peuvent varier en fonction des régions et de la disponibilité des produits locaux. L'objectif est de fabriquer un pain qui reflète le goût et les ingrédients de la région et qui offre une expérience gustative unique.

Le terme « Lauréat » désigne une personne ou une équipe qui a remporté le prix ou la reconnaissance pour avoir créé la meilleure solution ou le meilleur projet lors du concours.

ARTICLE 2. MODALITES DE PARTICIPATION

2.1. Durée de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures est ouvert sur la période du 5 septembre au 09 octobre 2023 à 15 heures Temps Universel.

2.2. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- remplir le formulaire de candidature en ligne ou en physique ;
- renseigner le canevas de présentation du projet et le joindre en ligne ou en physique;
- fournir des documents d'identification scannées/photocopie du ou des candidat(s).

La candidature est à rédiger en français.

2.3. Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à déposer à l'adresse suivante https://bit.ly/FORMULAIRE_CANDIDATURE_HACKATHON.

ARTICLE 3. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

3.1. Critères d'éligibilité

Les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- ✚ être âgé de 18 ans à 35 ans pour les jeunes hommes et 18 à 60 ans pour les femmes ;
- ✚ remplir la fiche de participation ;
- ✚ avoir une recette de production de pain à base de matières premières locale (minimum 50%) et pouvoir la mettre en pratique ;
- ✚ être capable de présenter et expliquer aux membres du jury sa recette ;
- ✚ participer individuellement ou en équipe au maximum trois (03) candidats ;
- ✚ désigner clairement un représentant si en équipe ;
- ✚ être disponible pour participer à toutes les étapes du hackathon ;
- ✚ accepter les conditions du hackathon.

3.2. Critères d'évaluation

L'évaluation portera sur les étapes suivantes :

Étape 1 : La présélection

- ✚ vérification de l'éligibilité : s'assurer que le candidat répond aux conditions de participation (l'âge, la formation, l'expérience, le domaine d'activité...)
- ✚ innovation : les candidats seront évalués sur leur capacité à proposer une solution innovante dans le domaine de la production du pain fait à base des matières premières locales en utilisant des technologies ou des processus créatifs ;
- ✚ viabilité commerciale : les candidats devront proposer une solution viable sur le plan commercial, qui répond aux besoins des consommateurs et économiquement rentable ;
- ✚ impact social : les candidats seront évalués sur l'impact social de leur solution, en terme de création d'emplois, de promotion de la santé, de l'agriculture locale ou du développement économique locale ;

- ✚ dimension écologique : les candidats doivent utiliser les ingrédients respectueux de l'environnement, en réduisant le gaspillage et en minimisant l'impact sur l'environnement.

Étape 2 : La sélection

- ✚ l'expérience professionnelle ;
- ✚ la compétence ;
- ✚ la motivation pour participer à ce concours.

Étape 3 : La sélection définitive

- ✚ la qualité : la qualité du pain sera évaluée en fonction du pourcentage de matière première locale utilisé et des critères tels que le goût, la texture, la couleur, la présentation etc. Les candidats devront produire du pain de haute qualité qui répondent aux besoins des consommateurs ;
- ✚ la durée de conservation : les candidats seront évalués sur leur capacité à produire du pain conservable à la température ambiante ;

ARTICLE 4. RECOMPENSES

Il est prévu parmi les trois (03) meilleurs lauréats la récompense des prix spéciaux pour le plus jeune candidat, une femme, un handicapé et personne déplacée interne.

- ✚ 1^{er} prix : 500 000 CFA et un prêt d'honneur de 3 000 000 de F CFA + attestation de participation ;
- ✚ 2^{ème} prix : 400 000 FCFA et un prêt d'honneur de 3 000 000 F CFA+ attestation de participation ;
- ✚ 3^{ème} prix : 300 000 FCFA et un prêt d'honneur de 2 000 000 F CFA+ attestation de participation ;
- ✚ 4^{ème} prix : prix spécial recette de jeune femme : 50 000 de F CFA + attestation de participation ;
- ✚ 5^{ème} prix : personnes vivant en situation de handicap ou personne déplacée interne (PDI) : 50 000 de F CFA+ attestation de participation.

ARTICLE 5. ENGAGEMENTS

5.1. Engagement des candidats

Le candidat s'engage à :

- ✚ fournir toutes les pièces justificatives requises pour sa candidature et/ou son évaluation ;

- s'engager à donner des informations à la demande de l'AFP-PME ;
- accepter le présent règlement et toutes les conditions qu'il contient ;
- répondre à toute demande d'information de la part des organisateurs et des membres du jury dans le cadre du concours ;
- respecter et accepter comme tels, sans justification ni explication, les décisions du comité du jury et les résultats du concours.

Le candidat s'engage à assumer, et sans impliquer les organisateurs, les conséquences d'une quelconque plainte qui serait portée à son encontre par un tiers, suite à une violation des droits de ce tiers. Le candidat présélectionné s'engage à être disponible et à réunir les moyens nécessaires pour passer la phase pratique en présentielle dans un laboratoire choisi à cet effet.

5.2. Engagement des Candidats

Lors du concours du HACKATHON, il est important que les candidats se familiarisent avec le règlement intérieur du concours et qu'ils s'y s'engagent pleinement. A cet effet, le règlement intérieur définit les règles du concours, les critères de participation, les conditions d'admissibilité, les modalités de sélection des gagnants, les prix à gagner, les dates et heures limites ainsi que les dispositions relatives à la propriété intellectuelle et à la confidentialité.

Les candidats doivent lire attentivement et comprendre toutes les règles énoncées dans le règlement intérieur avant de s'engager à participer au concours. Ils doivent respecter toutes les conditions d'admissibilité et s'assurer que leur projet est conforme aux règles énoncées.

En s'engageant dans le règlement intérieur du concours, les candidats acceptent de se conformer à toutes les règles et conditions énoncées et de respecter l'éthique de la compétition. Cela implique également le respect des autres participants et des juges, ainsi que l'utilisation éthique des ressources et des données disponibles.

5.3. Engagement des membres du jury

Tout membre du Jury, s'engage à remplir sa mission avec impartialité, indépendance, neutralité, professionnalisme, éthique et bonne foi. Il s'engage à :

- respecter le règlement du hackathon ;
- délibérer dans le respect des personnes et des parties prenantes, et des exigences de la déontologie ;
- traiter tous les candidats avec impartialité ;

- garder confidentielles, les informations découvertes appartenant aux candidats dans le cadre du présent hackathon ;
- accepter signer un engagement sur l'honneur ;
- aucun membre du jury n'est autorisé à concourir ni directement, ni par personne interposée ;
- les décisions du membre du jury sont sans appel.

ARTICLE 6- ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR

L'AFP-PME est responsable de la définition des règles, des critères de sélection et de l'organisation des différentes phases du HACKATHON, de la sélection des juges, de la gestion des prix et de l'administration générale du concours.

Dans l'ensemble, l'engagement de l'Agence est de garantir que le concours se déroule de manière transparente, juste et conforme aux termes et conditions énoncés dans le règlement intérieur.

ARTICLE 7- LOI APPLICABLE/REGLEMENT DE DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis, pour sa validité, son interprétation et en cas de litige dans son exécution, à la législation du Burkina Faso.

En cas de différend, les parties recherchent une solution amiable avant tout recours juridictionnel ; les représentants de chaque Partie proposent à cet effet toute solution de conciliation.

Faute de règlement amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de sa constatation notifiée par l'une des Parties à l'autre Partie par courrier recommandé, le litige sera tranché définitivement par les tribunaux compétents du lieu de domiciliation du siège de la Partie défenderesse.

ARTICLE 8- CONFIDENTIALITE/PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chaque partie prenante s'engage à ne pas publier ou ne pas divulguer de quelque façon que ce soit, sans accord écrit de la partie dont elles émanent, les informations confidentielles transmises par cette dernière ou dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion du présent concours.

Les Parties pourront également décider de traiter comme informations confidentielles certains résultats issus du concours et susceptibles de conduire au dépôt d'un titre de propriété

intellectuelle. Dans cette hypothèse, le secret sera maintenu par les parties, qui s'y engagent, jusqu'à la publication du titre de propriété intellectuelle.

ARTICLE 9- DROIT DE COMMUNICATION ET DROIT A L'IMAGE

Les Candidats et les Partenaires autorisent les Organismes à publier les informations générales les concernant dans le cadre des actions de communication de l'Initiative du présent HACKATHON et d'autres activités de l'Agence.

Ils autorisent également les organisateurs à utiliser les images prises pour les besoins de communication de l'Agence et de ses partenaires.

ARTICLE 10- RESPONSABILITE

La participation au présent concours implique l'acceptation des résultats sans possibilité de réclamation ni de contestation. Les Organismes se réservent le droit de reporter, de modifier, de suspendre ou d'annuler le Concours si les circonstances l'exigent. Dans tous les cas, les Organismes du Concours ne peuvent être tenus responsables des désagréments éventuels pour les candidats. Tout changement relatif au Concours sera communiqué par les Organismes.

Fait à Ouagadougou le 29 août 2023

Le Directeur Général


Issa TRAORE